

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. José Caiano, pour le groupe PS-Les Vert-e-s, intitulée « À quand une coordination entre dicastères des travaux routiers et de la sécurité ? »

- Le président passe la parole à M. José Caiano pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation, qui pose un nombre assez impressionnant de questions. Il va reprendre ces dernières et va essayer d'être le plus synthétique possible.

- Comment sont gérées les relations entre les chantiers à entreprendre sur la voirie communale et les aspects sécuritaires pour les usagers ?

La planification, l'exécution et la coordination des chantiers sont gérés à la fois par le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE), respectivement par le Bureau technique, pour ce qui concerne les activités du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, ainsi que par le groupe des assistants de sécurité publique pour ce qui concerne la validation des plans de signalisation temporaire et de déviation.

- L'interminable chantier de Gare-Sud aboutit parfois à un balisage incohérent : interdiction générale de circuler alors qu'il y a un parking aménagé par vos services pour cycles, motocycles et cyclomoteurs ou des commerces à atteindre, ainsi qu'un manque total d'une zone dépose-minute pour les usagers de Gare-Sud. Qui décide quoi en la matière ?

L'accès au parking se fait par le Chemin du Vernay. L'interdiction de circuler est donc conforme dans le sens indiqué. Il est vrai qu'il existe par contre une autorisation pour les cars et les camions, laquelle vient simplement du fait que le rebroussement de chemin en venant du côté Lausanne n'est pas possible alors qu'il y a des fournisseurs à livrer, ce qui fait que la Municipalité a autorisé cette circulation. À ce niveau-là, la signalisation est ad hoc.

Ensuite, sur la question pure de la zone de dépose-minute, c'est une question qui doit encore être étudiée avec le SIE.

- Est-ce le même service qui a décidé de mettre un stationnement pour les véhicules du marché hebdomadaire ainsi que le parking PubliBike dans cette même zone sans aucune contradiction ?

La station PubliBike et le parking se trouvent sur 2 surfaces différentes et prennent également des chemins distincts. Il n'y a donc pas de contradiction.

- Que se passe-t-il en cas d'accident ?

La Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) s'applique, ce qui veut dire que dans le cadre d'un accident, c'est effectivement le relevé des responsabilités qui s'applique.

- Comment vos services gèrent-ils le maintien de l'ordre ?

Les Services procèdent à des contrôles réguliers aux abords des chantiers plusieurs fois par jour. Les patrouilles peuvent être pédestres, faites à vélo ou au moyen d'un véhicule.

- Chantier mal tenu et sans contrôle : Toujours à Gare-Sud, la photo 4 montre l'état du chantier pendant une pause de midi, alors que de nombreux pendulaires empruntent le passage sous-voies. Dans une telle situation, qui assure la sécurité de ces chantiers routiers qui entravent les mobilités ?

Là aussi, des vérifications doivent être faites avec le SIE. L'interpellation a été transmise très tard et la Municipalité doit procéder à des vérifications. Cela est peut-être, même certainement, dû à un dégrappage, avec de la matière qui s'est détachée et qui est peut-être restée quelques jours, il ne sait pas, il n'a pas encore d'indication absolument claire à ce sujet.

- **Passages protégés sans les patrouilleurs prévus : À plusieurs endroits, personne n'assurait la sécurité des élèves. Y a-t-il un problème au sein des patrouilleurs scolaires ?**

En raison du fractionnement des horaires de travail, soit 4 périodes d'environ 30 minutes réparties sur une journée d'environ 8 heures, il est constaté un désintérêt croissant de la population pour cette activité de patrouilleur scolaire. Cela étant, l'Administration continue à déployer des efforts pour attirer des candidats. 4 campagnes de recrutement ont eu lieu depuis 2020. Grâce à cela, la ville de Gland a su conserver l'un des dispositifs les plus larges de patrouilleurs scolaires. Lors d'absences, comme préconisé par la Gendarmerie vaudoise, il est privilégié une présence devant les écoles ainsi que dans les zones à fort trafic. Il est en particulier relevé le fait que, au niveau cantonal, Gland est l'une des communes ayant la plus grande densité de patrouilleurs scolaires.

- **Balisage inadapté : En attendant l'interminable projet de réfection de la Vy-Creuse, la signalisation du carrefour à la hauteur du Chemin des Pommiers a été refaite, avec l'ajout inutile d'un panneau « carrefour modifié » (pour les automobilistes)... mais toujours pas de passage piétons alors que le chemin est très fréquenté par des promeneurs et les résidents du quartier des Pommiers, et sert également pour joindre La Lignière. Quelle appréciation a été effectuée pour évaluer les potentiels risques de ce lieu ?**

La réfection du carrefour, et notamment la modification de couleur du point central, justifie pleinement la notion de « carrefour modifié ». Il y a effectivement des nouvelles indications dans le cadre de ce carrefour.

Les passages piétons sont présents de part et d'autre du carrefour, principalement où des trottoirs ou des cheminements piétons existent. Ces éléments n'ont pas été modifiés dans la réfection du carrefour. Il rappelle qu'il faut un trottoir de chaque côté pour arriver à mettre un passage pour piétons, sans quoi il n'y a pas la possibilité d'en mettre un.

Il y a actuellement un projet pour modifier la Vy-Creuse. Les transformations nécessaires pourront être effectuées à ce moment-là.

- **Mesures de prévention aléatoires : Malgré une pétition signée par plus de 120 personnes du quartier du bas du Perron, non seulement l'avertisseur de vitesse pour sensibiliser les automobilistes avait été mis au bas de la descente (quand il n'y a plus de risque), mais il n'y en a toujours pas à la montée. Les pétitionnaires qui ont rencontré la Municipale des travaux ont reçu comme réponse que c'était l'affaire... du Municipal de police. La Municipalité a-t-elle prévu l'amélioration de cette problématique ?**

Il n'a personnellement pas de radar dans sa poche, mais il va quand-même répondre à ce point en disant que des radars pédagogiques ont été successivement placés en haut et en bas du tronçon. Les nouveaux modèles enregistrant la vitesse de manière bidirectionnelle, il a été possible de constater que la grande majorité des usagers respectent la vitesse tant dans le sens montant que descendant. La réponse avait déjà été donnée aux pétitionnaires par l'intermédiaire du SIE.

- **Trottoir (provisoire ?) inadapté : Alors que des centaines d'habitants s'installent à La Combaz/Les Lisières, censé être un quartier exemplaire pour éviter la prolifération des voitures, le trottoir d'accès à la gare est étonnamment étroit. Est-ce que la situation actuelle est conforme aux normes ? La Municipalité était-elle au courant de cette situation ? Il est important de préciser que le trottoir à l'arrivée du carrefour atteint 63 cm de large !**

Les normes sont des recommandations et sont non contraignantes. Dans ce cas précis, le trottoir est inférieur à la norme car la largeur minimale recommandée est de 1,5 m. Toutefois, l'exécutif a privilégié la réalisation d'une infrastructure plutôt que de ne rien faire. Un projet de développement de la parcelle jouxtant ce trottoir verra bientôt le jour et le SIE discute déjà des emprises nécessaires pour corriger la situation. Par conséquent, ce trottoir tient compte des gabarits de la Direction des projets territoriaux (DIP) devant laisser de la place pour un croisement de 2 véhicules et permet déjà à une

personne seule de marcher en toute sécurité. Le tracé rectiligne de la chaussée permet aussi de garantir la sécurité des piétons devant emprunter la route.

- **Mesures de protection inabouties : L'accès à la Plage, depuis le rond-point Schilliger, est chaotique les jours d'affluence en été, par absence de trottoir sur les 50 derniers mètres (alors que le propriétaire a érigé un mur et donc qu'une banquette aurait pu être acquise de longue date pour en réaliser un). Lors des mauvaises saisons, elle devient très dangereuse lorsque la banquette herbeuse devient boueuse. Sans parler également du parcage des week-ends d'été le long du Chemin de la Falaise, entravé par des rondins, alors que là également, vu le mur, les propriétaires ne seraient même pas dérangés. Arrive-t-il à nos autorités de regarder comment les communes du littoral (ex. Prangins) s'efforcent de résoudre ce genre de problèmes ?**

La longueur du réseau routier de la Ville, chaussées et trottoirs, est de 42 km et est régi par un Plan quinquennal d'entretien. Ce dernier permet de réaliser les travaux sécuritaires sur le réseau. De plus, la réalisation des projets communaux tient compte des ressources financières ainsi qu'humaines de l'Administration, et actuellement les priorités sont pour le Vieux-Bourg et la Rue de la Gare. En effet, malgré l'inconfort de marcher sur des bandes herbeuses, les données ne démontrent pas de risque de sécurité pour les piétons. Ils ont en effet la possibilité de s'écarter facilement de la chaussée et la ligne droite de cette dernière permet aux automobilistes, qui ralentissent pour les croisements, d'avoir une visibilité accrue.

- **Je souhaiterais également questionner notre Municipalité au sujet de la problématique des trottinettes électriques dans notre Ville. Quels sont les dispositifs de lutte mis en place pour les abus (2 sur la trottinette, sur les trottoirs, âge légal et autres) ? La Municipalité a-t-elle prévu dans un futur proche un plan de prévention ?**

Les assistants de sécurité publique collaborent activement avec la Gendarmerie dans le cadre de la stratégie cantonale qui mise sur la prévention et le contact avec les usagers. Des séances sont organisées avec la Gendarmerie pour voir quelles seraient les actions à mener.

- **Si ce n'est pas le cas, je souhaiterais formuler à notre Municipalité les vœux suivants :**

- **Une mise en place de prévention des dangers en lien avec des trottinettes.**
- **Une mise en place de prévention des dangers en lien avec les vélos.**
- **Une mise en place de prévention en lien avec les rentrées scolaires.**
- **Une mise en place des parcours éducatifs (vélo, trottinettes et autres) dans les écoles.**

La Municipalité est attentive à ces vœux et souhaite tout faire pour le bien de la population et de la sécurité de cette dernière. Chaque fois qu'elle le peut, la Municipalité essaie d'avancer dans ce domaine. Elle a en effet mis en place des patrouilles, actuellement visibles dans toute la localité, qui essaient aussi de rendre la Municipalité attentive à ce qui peut se passer. Des dispositions seront prises sur les 6 premiers mois de l'année prochaine afin de pouvoir agir au niveau de la sécurité routière et de celle des piétons.

• Le président demande à M. José Caiano s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

• M. José Caiano : remercie la Municipalité pour les réponses apportées aux questions posées ainsi qu'aux vœux, cela le rassure énormément. Toutefois, certaines choses pourraient quand-même être mise en place et des réflexions plus sécuritaires au niveau d'un passage piétons envisagées. Il comprend qu'un passage pour piétons nécessite d'avoir un trottoir de l'autre côté de la route, mais il existe aussi d'autres moyens, par exemple les lignes longitudinale piétonnes. La réfection de la Vy-Creuse va prendre un certain temps.

Au niveau du chantier à Gare-Sud, il y a des interdictions générales. Lorsque l'on pose des parkings à l'intérieur de cette zone, ce sont ces interdictions qui font foi. Le balisage en place est donc inapproprié, même les vélos ne peuvent pas accéder. Il demande dès lors à la Municipalité de faire attention lors de gros chantiers, notamment lors des travaux qui auront lieu au Vieux-Bourg. Cela serait vraiment super d'arriver à éviter tout accident.

• La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.